

4267 du 06/11/09

A2C AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 520 000 euros
Siège social : Rue de Revollon
38150 CHANAS
414884288 RCS VIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le trente septembre, à dix huit heures,
Au siège social à CHANAS,

Le soussigné Christian CARRER, gérant associé unique de la société A2C AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée, au capital de 520 000 euros,

En la présence de Monsieur Pierre-Philippe DEBARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 septembre 2009,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Christian CARRER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2009 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux et réglementaires.

Monsieur Christian CARRER, associé unique, a pris connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Mandats des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

.....
QUATRIEME DECISION

Les mandats de Monsieur Pierre-Philippe DEBARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Mademoiselle Isabelle PROTANO, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'associé unique décide de nommer, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 :

CC

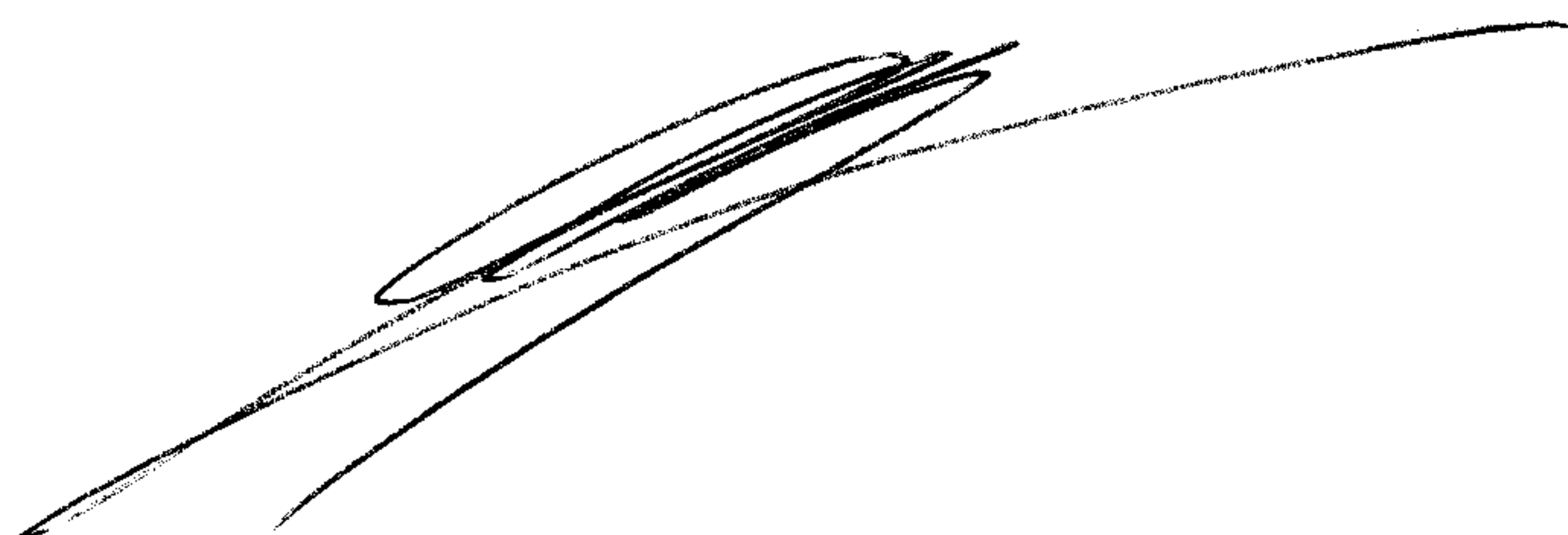
- La Société "COMMISSARIAT FINANCES REVISION", ayant son siège social 840 rue Pasteur 38670 CHASSE SUR RHONE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Mickaël MARION, domicilié 7 Chemin des Blondailles Lot Croix Bessenay 69850 SAINT MARTIN EN HAUT, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

.....

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Gérant,
Christian CARRER.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, elongated shape.